

COMITÉ RÉGIONAL INSTALLATION & TRANSMISSION

20 mars 2026
9h30 – 12h30



Sommaire

Ouverture 9h30

1. Table ronde 9h45

Comment mieux accompagner des installations dans les filières porteuses et viables par la collaboration entre acteurs ?

2. Interventions Vincent Labarthe (Région) et Olivier Rousset (DRAAF) 10h30

3. Comitologie, fonctionnement et expérimentation FSA 10h45

- 3.1 Comitologie et GT régional
- 3.2 Fonctionnement FSA
- 3.3 Expérimentation FSA
- 3.4 Echanges

4. Bilan du soutien de l'Installation et de la Transmission 11h30

- 4.1 DJA et DNA 2025
- 4.2 Bilans Accompagnements & Transmission
- 4.3 Investissement : focus JA
- 4.4 Bilan AITA 2025
- 4.5 Bilan ACJA

5. Dispositif de soutien pour 2026 – 12h

- 5.1 Calendrier et modalités des AAP DJA/DNA 2026
 - Nouvel AAP26
 - Point sur l'installation au féminin
- 5.2 AITA 2026
- 5.3 Echanges

Conclusion 12h30

1. TABLE RONDE



COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER DES INSTALLATIONS DANS LES FILIÈRES PORTEUSES ET VIABLES PAR LA COLLABORATION ENTRE ACTEURS ?

Objectif opérationnel de la table ronde : A partir de quelques témoignages **présenter des bonnes pratiques et favoriser la collaboration entre acteurs impliqués dans l'installation**

1/ Rappel des enjeux :

- ✓ accompagner des installations diversifiées et résilientes ;
- ✓ accompagner des installations dans les filières porteuses et viables.

2/ Témoignages de synergies entre acteurs des filières :

- ✓ M. Marc BRUN, administrateur de Sodiaal, coopérative laitière (12) ;
- ✓ M. Jean-Baptiste SABLAIROLLES, vice-président de la cave coopérative *Les vignobles de l'Alaric* à Capendu (11);
- ✓ Mme Claude VASSAIL, agricultrice, éleveuse, Boutique *Oh ! Délices paysans* au Soler (66).

2. INTERVENTIONS

**VINCENT LABARTHE (RÉGION) ET
OLIVIER ROUSSET (DRAAF)**



3. FSA



3.1 FSA : Comitologie

Décret en attente précisant les 3 niveaux de gouvernance
Maintien du CNIT et des CRIT

Création des COD

Mise en place obligatoire dans chaque département.
Limité aux acteurs du département :
(PADU, niveau 2, MSA, enseignement agricole).

Objectif : suivre FSA, régler les dysfonctionnements,
« FSA au quotidien ».

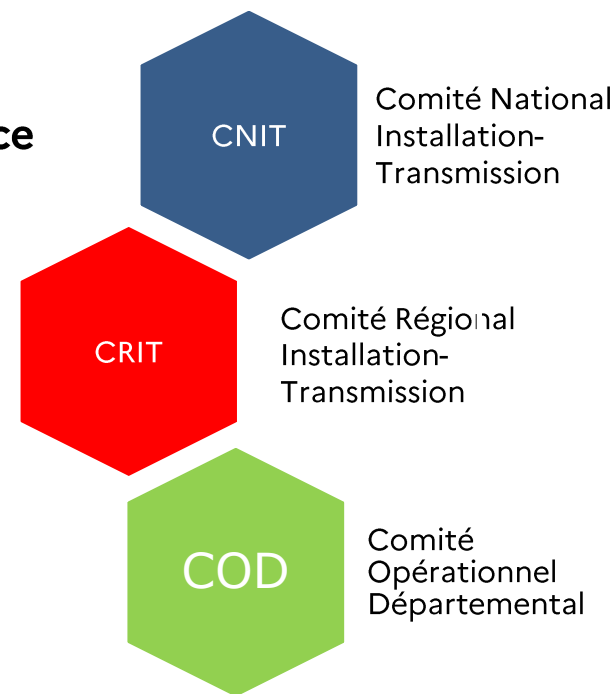
Pas d'interférence avec les fonctions politiques du CRIT.

Pilotage : Préfet de département.

Rythme : Défini dans décret national (a priori 3/an).

Le COD n'est pas :

- une instance de décision politique ;
- le lieu de traitement des dossiers DJA ;
- l'équivalent d'une CDOA.



3.1 FSA : Comitologie régionale

Proposition de réunir un Groupe Technique Régional FSA copiloté Etat-Région

Structures invitées pour les 2 premiers GT

- Têtes de réseaux régionales (*émargeant actuellement au volet 1 ou 6 de l'AITA*) : CRAO, ARDEAR, FRCUMA, JAO, CERFRANCE,
- Représentant de l'enseignement agricole / SRFD,
- Représentant des DDT(M) des départements pilotes de l'expérimentation FSA (12 et 34),

Elargissement du GT à partir du GT 3 aux structures régionales éligibles de niveau 2

3.1 FSA : Comitologie régionale

Calendrier proposé pour le GT FSA régional

GT FSA national (DGPE/SCPE/SDC/BFE)	Propositions GT FSA Occitanie	Thème possible
Mardi 13 janvier	Vendredi 3 avril 2026 (10h-12h)	« Avant/après FSA »
Jeudi 12 février		
Jeudi 12 mars		
Jeudi 16 avril	Jeudi 7 mai 2026 (14h-16h)	Evaluation mi-parcours expé FSA
Jeudi 21 mai	Jeudi 25 juin 2026 (14h-16h)	Compétences attendues niveau 2 FSA
Jeudi 18 juin		

3.2 FSA : Fonctionnement FSA

Niveau 1 Je m'informe auprès du PADU



Une grille de positionnement permet de mieux qualifier mon projet.

Temps collectif (optionnel)

Je suis informé(e) sur les structures d'accompagnement agréées de niveau 2

- Futurs salariés

- Installation
- Emergence
- Transmission

Niveau 2 Je suis accompagné(e) par la structure agréée de mon choix pour formaliser mon projet



Conseiller projet
Conseiller compétence

Conseiller émergence

Conseiller transmission

Les conseillers de niveau 2 ont, au-delà de leurs compétences spécifiques, **une vision complète (approche 360°)** du parcours et de l'ensemble des étapes à suivre par les porteurs de projets.

Plan d'action, préconisations de formations

Appui à l'ingénierie financière

Présentation des structures de niveau 3 et lieux ressources concernant : la formation, les aspects économiques, juridiques, techniques...

Suivi et contact réguliers.

Niveau 3 (Hors Agrément FSA)

Je réalise le plan d'action et les préconisations de formation en m'appuyant sur des structures ressources



Je me forme

Je teste mon projet d'installation (espace-test, stage, tutorat...) / ma transmission (parrainage)

Je structure mon projet technico-économique

Je recherche un lieu ou une exploitation à reprendre

J'élabore mon plan de financement

Je fais (faire) une étude de reprenabilité

Je fais mon plan d'entreprise (viabilité, etc.)

Je restructure pour mieux transmettre

Je fais faire un diagnostic modulaire

Je fais (faire) des études de faisabilité / de marché

3.2 FSA : Place des temps d'échanges collectifs



Niveau 1

Temps d'information collective générale

Organisation et animation : PADU au titre de la mission d'accueil et d'information (niveau 1)

Public : personnes accueillies au PADU

Objet : informations générales sur les missions du réseau FSA

Niveau 2

Temps d'échange collectif

Organisation et animation : PADU en associant tous les structure des niveau 2 agréés dans le département

Animation : structures de niveau 2 et autres acteurs

Public : porteurs de projets en cours d'accompagnement par une structure de niveau 2

Objet : contenu adapté à chaque profil installation/émergence/cédant

3.2 FSA : Agrément des structures de conseil et d'accompagnement de niveau 2

Possibilité d'agréer une structure pour l'exercice de tout ou partie des missions suivantes, dans un ou plusieurs département d'une région donnée :

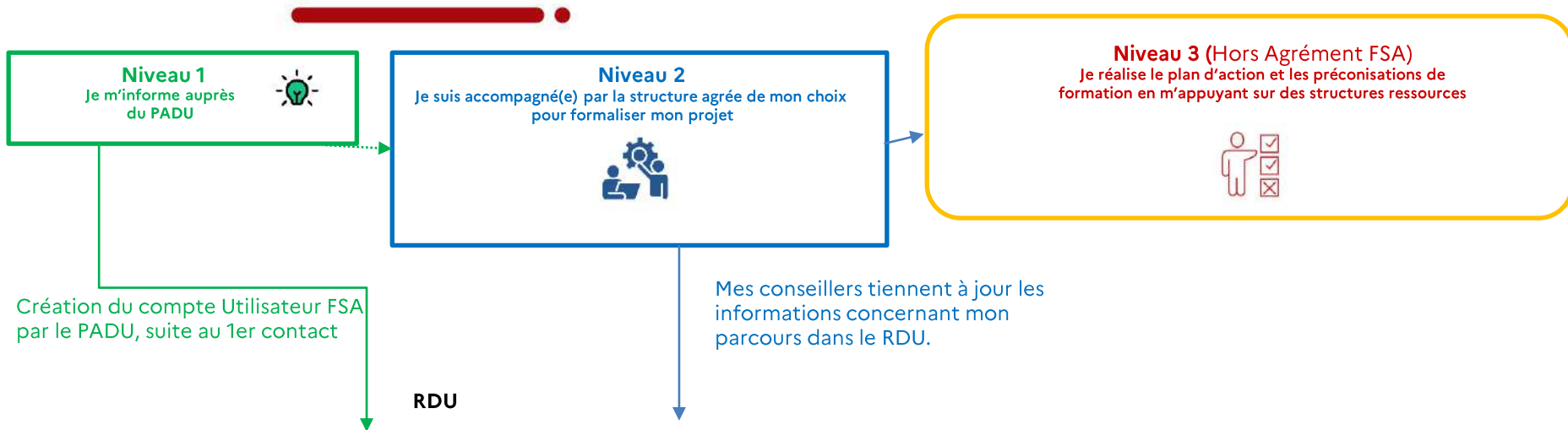
- Conseil et accompagnement des porteurs de projets installation ;
- Conseil et accompagnement des porteurs de projets dits émergents ;
- Conseil et accompagnement des porteurs de projets de transmission ;
- Conseil et accompagnement dans l'état des lieux des compétences et, le cas échéant, le parcours de formation

Agrément pour 3 ans

- ⇒ **Décret national en cours de finalisation** avant présentation au CNIT (mars 26)
- ⇒ **Adaptation régionale possible** (précisions, compléments) du cahier des charges défini par le Préfet de région après avis consultatif du CRIT
- ⇒ **Ouverture d'un appel à candidature régional dès que possible**
- ⇒ **Instruction par la DRAAF** (2 mois silence vaut rejet)
- ⇒ Présentation en CRIT (oct/nov 2026)
- ⇒ **Conventionnement par la DRAAF**

Réflexion en cours au niveau national sur des forfaits d'accompagnement selon les publics.

3.2 FSA : RDU



Site « accès réservé »



Le RDU est en cours de développement informatique (sélection prestataire / cahier des charges en cours de finalisation).

Chaque porteur de projet aura accès aux informations le concernant, sur l'ensemble de son parcours.

Le RDU (RGPD) n'est pas un « fichier clients ».

Son accès est réservé aux porteurs de projets et aux accompagnateurs agréés de niveau 2 (accès individuel) qui pourront renseigner/consulter les informations des porteurs de projets qu'ils accompagnent (saisie directe d'informations via l'interface ou ajout de pièces jointes (exemples : attestations de formations ou de stages, pièces relatives à l'exploitation à céder, éléments sortants de l'accompagnement du niveau 3 (plan d'entreprise, études réalisées, diagnostics d'exploitation, etc.)).

Site grand public

Le site comportera un portail grand public avec différentes ressources.

Consultation et export de données par les DRAAF/DDT/Région



3.2 FSA : RDU

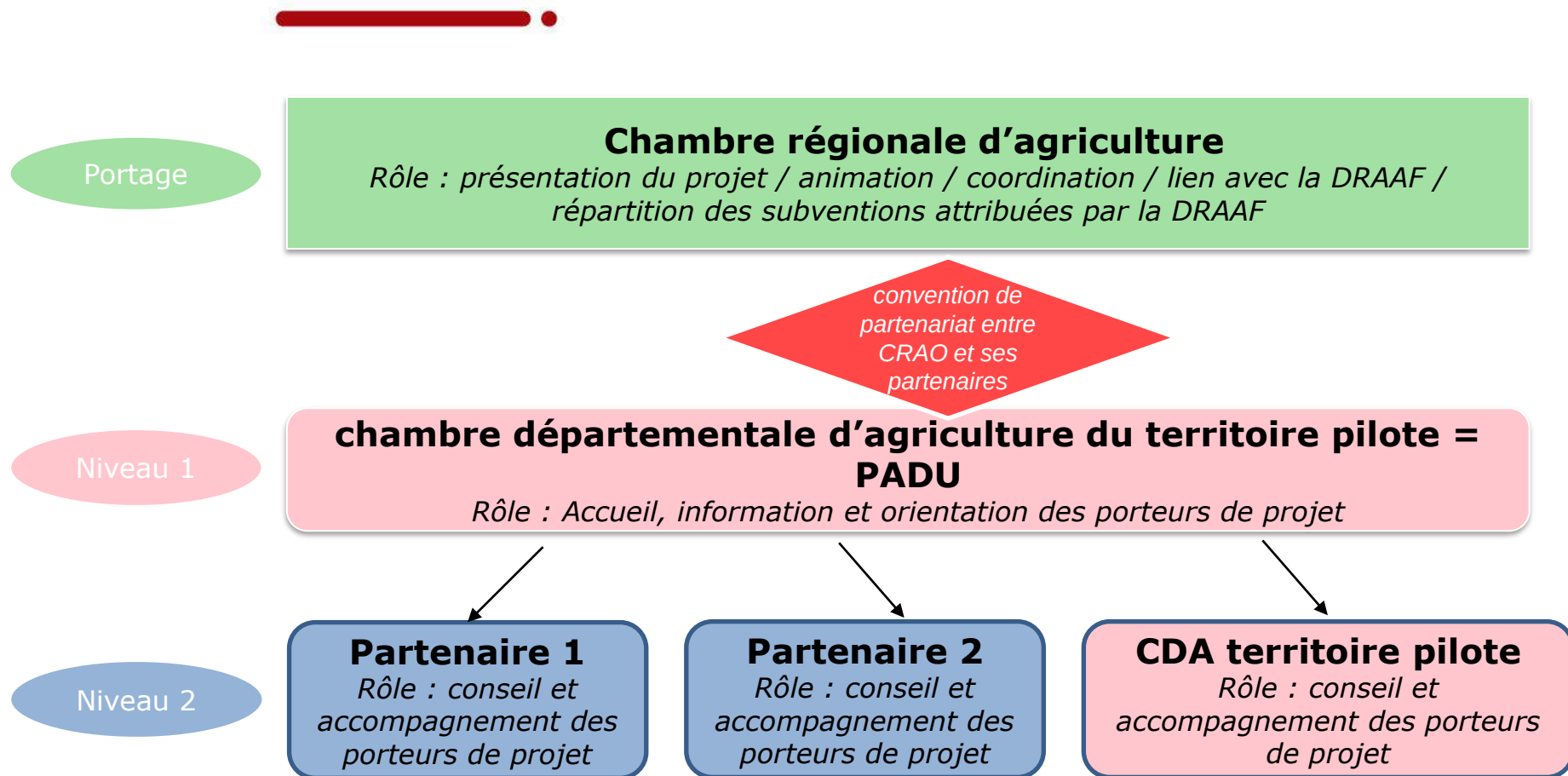


- ⇒ **Décret national** relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « **répertoire départemental unique** » **en cours de finalisation** ;
- ⇒ **Projet d'arrêté** national déterminant les catégories de **données collectées** dans le répertoire départemental unique du réseau France services agriculture **en cours de finalisation**.

3.2 FSA : Couverture sociale

- Actualisation des dispositions du Code Rural relative au contrat de couverture sociale des personnes engagées en PPP => **remplacement du terme PPP par PPI** (projet personnalisé d'installation) afin d'assurer la continuité du dispositif ;
- Saisie Caisse Centrale de la MSA pour avis puis publication au conseil d'Etat.

3.3 FSA : Expérimentation FSA : point d'étape





CRIT

20 mars 2026

Test FSA EMERGENCE dans l'HERAULT

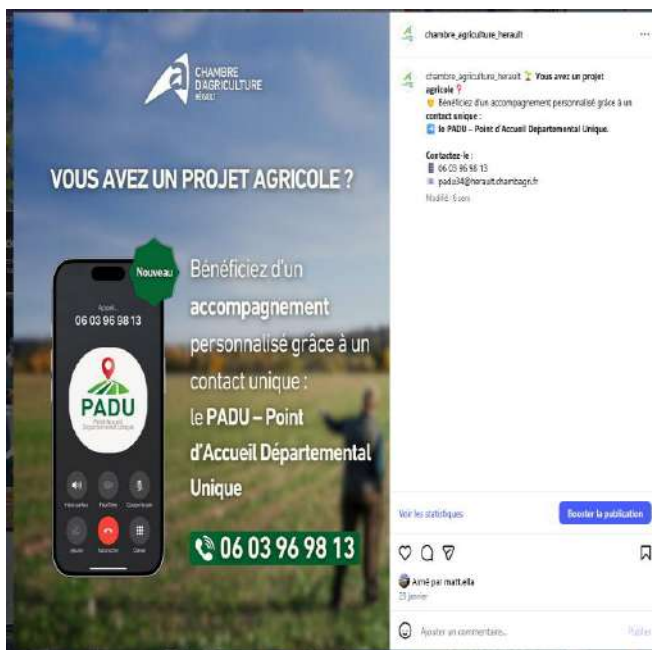


CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HERAULT



Actions mises en place

- ✓ Nov-Déc 2025, 2 réunions avec les partenaires (Jeunes agriculteurs 34, Terres vivantes 34, Chambre d'agriculture) pour définir les contours de nos diverses interventions :
 - PADU : choix des personnes ressources pour réaliser l'accueil du PADU, définition d'une grille d'analyse pour l'orientation vers le test Emergence,
 - EMERGENCE : élaboration d'un déroulé d'intervention et d'un calendrier pour 3 sessions collectives
- ✓ Mise en place des outils de communication et d'un espace collaboratif sous TEAMS (Comptes rendus, déroulé de la session, outils de traçabilité des candidats)
- ✓ 19 janvier 2026 mise en place du PADU précédée d'une communication auprès de toutes les municipalités du département, des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels de l'installation
- ✓ 17 février et 17 mars 2026 : sessions collectives Emergence (1 autre prévue en avril) suivies de réunion de débrief (20 février et 20 mars)



Exemple de communication sur Instagram déclinée sur tous les réseaux sociaux CA34



Emailing envoyé aux partenaires (630 contacts)



Actions mises en place : Zoom sur le PADU

- ✓ Mission d'accueil : deux assistantes de la Chambre d'agriculture se relaient pour réaliser l'accueil téléphonique (pas d'accueil physique à ce jour). Continuité de la mission de service public ainsi assurée.
- ✓ Mission d'orientation : réalisée par les assistantes à partir d'une grille de positionnement comportant 4 questions :
 - 1- Est-ce que vous avez besoin de clarifier votre projet d'installation ?
 - Si oui orientation vers Emergence, si non question suivante
 - 2- Quelle production ou activité envisagez-vous ?
 - Si la production ou l'activité n'est pas agricole (il sera mis à disposition du conseiller de niveau 1 un outil d'identification des activités agricoles/non agricoles) redirection vers la Chambre consulaire du secteur d'activité concerné
 - Si la production est agricole mais mal définie, orientation vers Emergence,
 - Si la production est agricole et définie, question suivante



Actions mises en place : Zoom sur le PADU

3 - Quelle est la surface envisagée ou le nombre d'animaux souhaité ?

Si défaut de précision ou de réponse orientation vers Emergence

Si réponse précise question suivante

4 - A quelle échéance souhaitez-vous mettre en place votre projet ? (Question qui permet d'alerter sur des délais « incompressibles » de l'accompagnement et l'urgence d'intégrer le niveau 2).



Actions mises en place : Zoom sur la session collective

Test EMERGENCE sur un format collectif

✓ Objectif : travailler sur le diagnostic de besoin et le plan d'action des porteurs de projet

✓ Modalités : Groupe de 15 personnes max coanimé par les 3 partenaires de niveau 2 :

1^{er} temps (30') : présentation et brise-glace

2^{ème} temps (70') : en sous-groupe construction des différentes étapes d'un projet d'installation

3^{ème} temps (30') : auto-positionnement sur le parcours

4^{ème} temps (20') : présentation de chaque structure d'accompagnement de niveau 2

5^{ème} temps (30') : travail sur le pas d'après (de quoi j'ai besoin), tirage au sort de la structure d'accompagnement



Les bénéficiaires du test

134 personnes ont contacté le PADU (depuis le 19 janvier)

Orientation vers le PADU faite très majoritairement par le PAI et la Chambre d'agriculture mais aussi par France Travail, la DDTM, la MSA, collectivités

- ✓ 40 personnes orientées vers une session Emergence
 - 13 ont suivi la session en février
 - 13 ont suivi la session en mars
 - 11 déjà inscrites à celle d'avril
- ✓ 60 personnes orientées vers le PAI
- ✓ 34 personnes orientées vers d'autres acteurs (CCI, CMA, GUE, service juridique des agriculteurs...)



Les premiers éléments d'analyse

- ✓ Une attente forte et immédiate des candidats d'individualisation de l'accompagnement
- ✓ Difficulté lors de l'entretien PADU de faire une analyse sur l'état d'avancement d'un projet ainsi que sur les besoins du porteur de projet
- ✓ Le collectif permet de donner de la clarté sur les actions des partenaires et de voir que les organisations sont en lien
- ✓ Le temps imparti en session collective ne permet pas de s'approprier le pas d'après dans le projet individuel, nécessité d'ajuster le déroulé de la session
- ✓ Des évaluations (à chaud) positives des candidats
- ✓ Vision partagée des structures d'accompagnement sur les étapes de l'émergence d'un projet
- ✓ Complexité de faire coexister des systèmes d'accueil des candidats à l'installation
- ✓ Questionnement sur l'après phase test pour le PADU

France Services Agriculture

20 mars 2026

Dispositif test en Aveyron _ Transmission
CRIT

chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE

Mise en place de la phase test Transmission

- Dispositif réfléchi en concertation depuis décembre 2025,
- Proposition d'organisation du Point d'Accueil Départemental Unique (PADU) par la Chambre d'Agriculture aux partenaires,
- Elaboration d'un processus d'accueil et d'orientation lors du niveau 1, en commun avec les partenaires,
- Proposition d'un outil de communication (Flyer),
- Elaboration d'un outil commun pour réaliser la phase d'Etat des lieux durant l'accompagnement de niveau 2.
- Plan de communication :
 - Information des porteurs de projet de cessation-transmission et les professionnels locaux sur la démarche FSA et le PADU,
 - Mise à disposition d'éléments de communication sur FSA aux partenaires : ADDEAR, Cerfrance, ADPSA, JA, FDCUMA, AFOCG12, APABA, SAFER, banques, coopératives...

Niveau 1 : Point Accueil Départemental Unique

- Ouverture du PADU le 6/02 (annoncée par voie de presse le 5/02)
- Hébergé et mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture
- Décentralisé pour être au plus près du territoire :
 - Les 6 antennes des comités de développement agricole plus le siège de la Chambre d'Agriculture à Rodez,
- Réalisé par des secrétaires, de manière individuelle téléphonique ou physique
 - Déjà formées à l'accueil du public et formées au dispositif FSA
 - Qui disposent d'un outil commun et unique pour :
 - Questionner les porteurs de projets et bien comprendre leur demande
 - Enregistrer leur demande via un *Formulaire Google forms*
 - Présenter les partenaires de niveau 2 (ADDEAR, Cerfrance Aveyron, Chambre d'Agriculture)
 - Une adresse mail : padu12@aveyron.chambagri.fr pour toute diffusion d'informations (contacts...)
- Géré au siège de la CA12
 - Par la Mission Installation Transmission qui a l'expérience de MSP

Le niveau 1 : Les Outils

Trame Questionnaire PADU

1. Comité + Interlocutrice
2. Date du contact
3. Nom
4. Prénom
5. Nom de la société (si en société)
6. Date de naissance
7. Mail
8. Téléphone
9. Adresse du siège d'exploitation
10. Code postal du siège d'exploitation
11. Commune du siège d'exploitation
12. L'adresse du domicile est-elle la même que celle du siège d'exploitation ?
13. Adresse postale habitation
14. Code postal habitation
15. Commune habitation
16. Bref descriptif du projet
17. Repreneur envisagé ce jour ?
18. Informations complémentaires sur le repreneur
19. Cadre de la transmission (retraite, reconversion, santé, autre)
20. Date prévue et échéance souhaitée ?
21. Avez-vous abordé le sujet avec une OPA ?
22. Voulez-vous être suivi par une structure partenaire de Niveau 2 ?
23. Laquelle ? (si choix fait tout de suite)
24. Vous ne voulez pas continuer l'accompagnement au Niveau 2, pourquoi ?
25. Commentaires

Transmettre son exploitation dans l'Aveyron

« Dans l'Aveyron, France Services Agriculture teste un parcours unique pour accompagner les cédants et repreneurs. Un guichet simple, clair et efficace pour réussir votre projet. »

France Services Agriculture

France Services Agriculture (FSA) propose un parcours simplifié pour accompagner la transmission en Aveyron.

- Étape 1 :** Le Point Accueil Départemental Unique (PADU) vous accueille, enregistre votre demande et vous informe.
- Étape 2 :** Vous choisissez l'une des 3 structures agréées pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé (ADDEAR12, Cerfrance Aveyron ou Chambre d'agriculture).
- Étape 3 :** Selon vos besoins et votre projet, la structure d'accompagnement que vous avez choisie vous orientera vers des conseillers spécialisés et des experts pour mener à bien votre projet.

Pour bénéficier de ce dispositif et débiter vos démarches, contactez dès à présent le numéro du PADU de votre comité local : nos équipes sont-là pour vous accompagner.

Villefranche Biernassou - 12200 VILLEFRANCHE DE R. Tél : 05 65 45 13 17
Rodez-Vallon Carrefour de l'agriculture - 12026 RODEZ Tél : 05 65 97 86 79
Ségalat Pl. François Mitterrand - 12140 BARROQUEVILLE Tél : 05 65 71 37 00
Lévezou 3 rue du Forêt - 12130 LARZAC Tél : 05 65 70 48 91
Nord Aveyron 43 avenue de Calmont - 12500 ESPALION Tél : 05 65 51 10 50
Sud Aveyron ZA le Bourget - 12400 VABRES L'ABBAYE Tél : 05 65 96 16 00

France Services Agriculture

Un dispositif d'accompagnement au service de tous



Vous avez contacté le Point d'Accueil Départemental Unique (PADU) : Nous vous confirmons que votre demande a bien été enregistrée.



Nous vous invitons maintenant à choisir l'une des 3 structures agréées pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, vous appuyer dans la construction et suivre votre projet :

Carole IRIGOYEN 05 65 67 44 98 07 69 25 13 96 carole-irigoyen@addear12.com	Jean-Michel BATUT et Emmanuel ARTUS 05 65 73 79 18 transmission@aveyron.chambagri.fr	Jérôme GRÉMAUX 05 65 73 77 41 contactfha@12.cerfrance.fr



Selon vos besoins et votre projet, la structure d'accompagnement que vous avez choisie vous orientera vers des conseillers spécialisés et des experts pour finaliser votre projet et préparer la transmission effective de votre exploitation.

Le niveau 2 : Architectes de projet

- 3 Structures pourront accompagner les porteurs de projets au niveau 2 pour un premier état des lieux :
 - L'ADDEAR12
 - Le Cerfrance Aveyron
 - La CHAMBRE d'AGRICULTURE de l'Aveyron

- Un outil commun a été mis en place pour harmoniser les interventions et garantir un niveau d'accompagnement identique entre les 3 structures en rdv individuel (Trame N2 commune).

➤ **Les premiers résultats** *(non représentatifs)*

- A ce jour, sur les 5 premières semaines de fonctionnement :
 - 10 premiers contacts réalisés via le PADU
 - Orientations choisies par les agriculteurs pour aller plus loin :
 - 1 vers Cerfrance Aveyron
 - 8 vers la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
 - 1 n'a pas encore choisi
 - Les premiers rdv de niveau 2 sont en cours
- Depuis le 01/01/26 : 22 premiers contacts au total / 21 en 2025

30

➤ **Des éléments encore à construire**

- Amplifier et élargir la communication autour de FSA et du test,
- Recenser des structures de niveau 3 pour élaborer un document qui puisse être mis à disposition des intervenants de niveau 2 et des agriculteurs,
- Définir un calendrier de suivi de la mise en œuvre du test qui débouchera à terme sur l'évaluation et le rendu final à remettre à la DRAAF

4. BILAN DU SOUTIEN DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION



4.1 DJA ET DNA 2025

DJA 2025

832 installations aidées
en 2025 en Occitanie

 **34%**
sont des femmes

41%
produisent en bio 

48%
sont Hors Cadre Familial

- Voie n°1 : 89% ont un diplôme agricole de niveau 4 minimum
1% sont en APCR (acquisition progressive des compétences requises)
- Voie n°2 : 10% ont un diplôme non agricole de niveau 4

PALMARES DE PRODUCTION

 **21% bovins viande**

 **9,5% maraîchage**

 **9,1% grande culture**

DNA 2025

158 installations aidées
en 2025 en Occitanie

7 595 € de DNA Moyenne 

 **50%**
sont des femmes

70%
produisent en bio 

43%
Installés en zone montagne

80%
Ont plus de 40 ans

- Voie n°1 : 56% ont un diplôme agricole de niveau 4 minimum
- Voie n°2 : 44% ont un diplôme non agricole de niveau 4

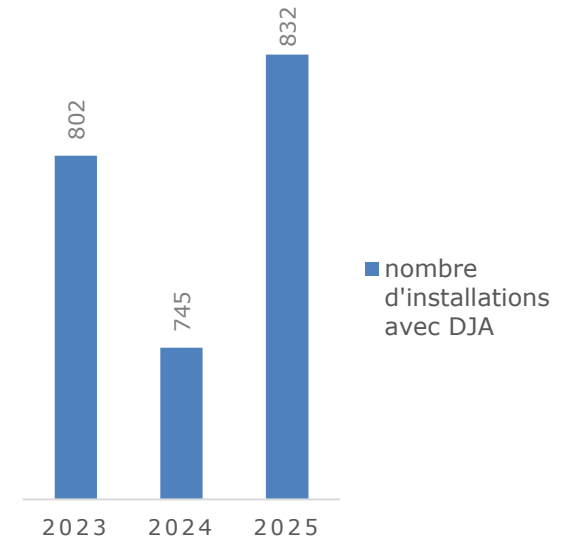
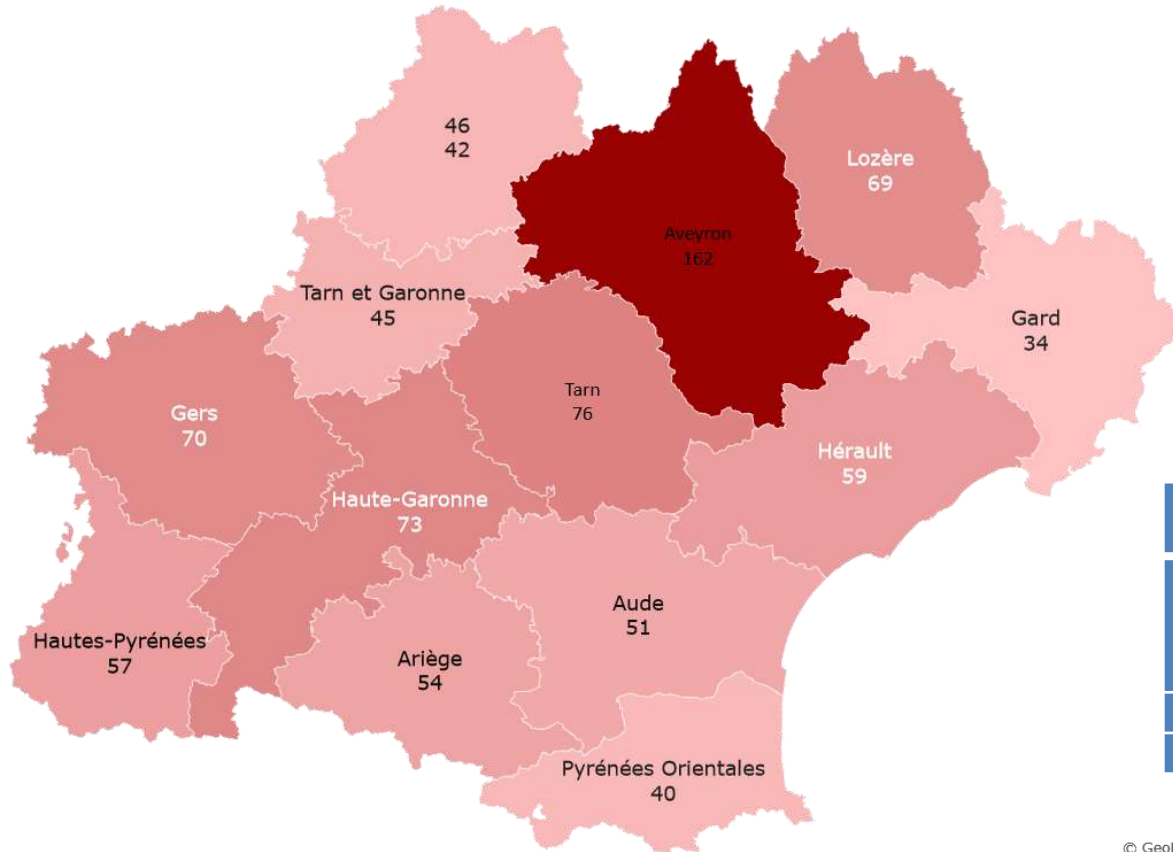
PALMARES DE PRODUCTION

12% vins


16% maraîchage


4.1 DJA ET DNA 2025

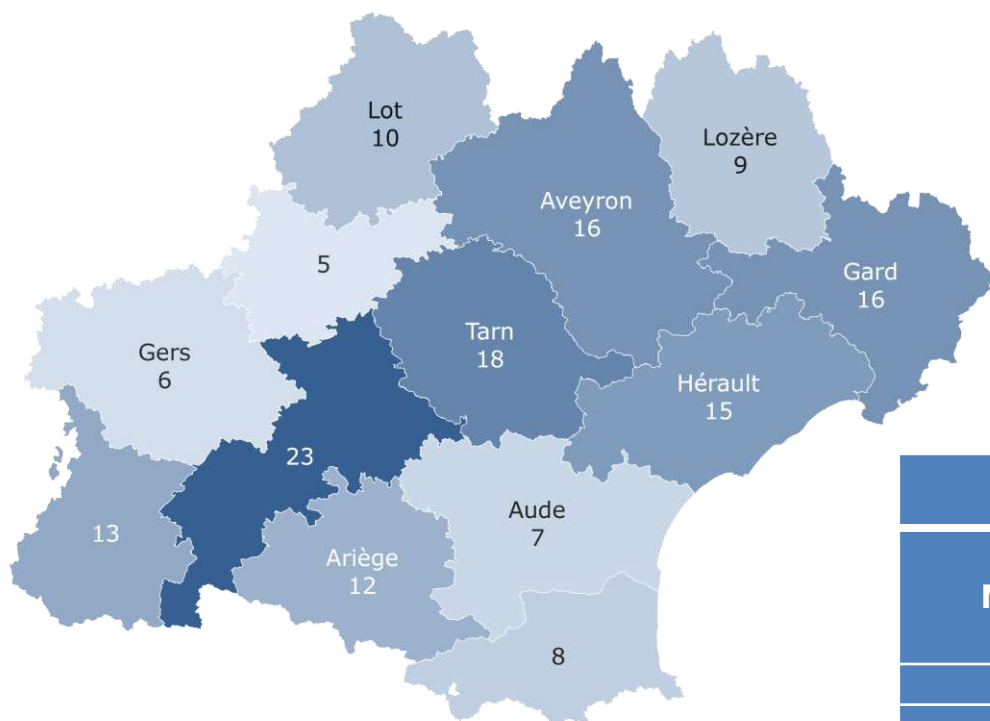
Répartition des DJA 2025 par département



	2025
Montants engagés DJA	21,6 M€
Dont Région	8,6 M€
Dont FEADER	12,9 M€

4.1 DJA ET DNA 2025

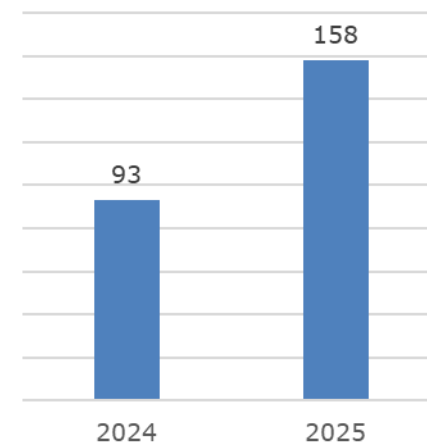
Répartition des DNA en 2025 en Région Occitanie



Série 1



DNA Occitanie



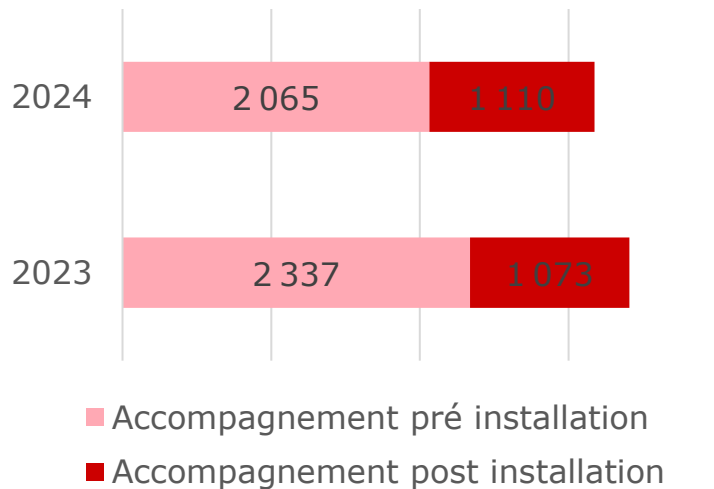
	2025
Montants engagés DNA	1,2 M€
Dont Région	480 000 €
Dont FEADER	720 000 €

4.2 BILANS ACCOMPAGNEMENTS & TRANSMISSION

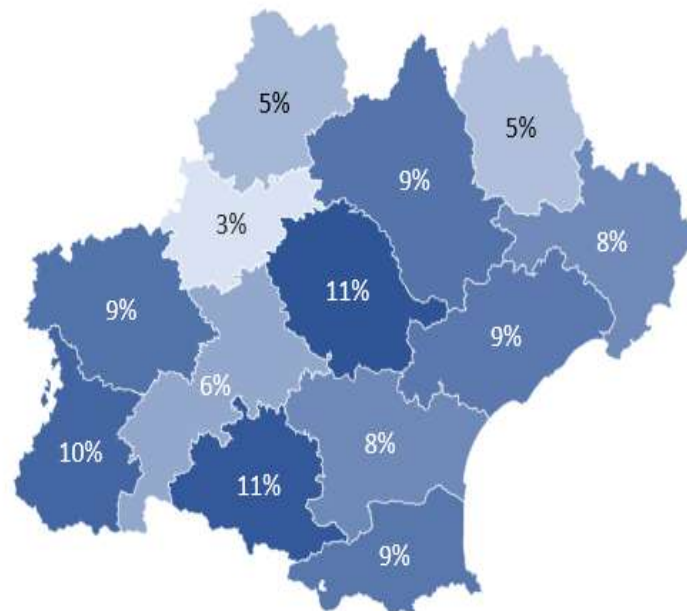
ACCOMPAGNEMENT

La Région Occitanie mobilise 1 million d'euros à l'Accompagnement à l'installation ; 26 structures sont labellisées.

Accompagnement en nombre
de porteurs de projet en
Occitanie



Répartition (en %) du nombre de porteur de projet par
département en 2024



4.2 BILANS ACCOMPAGNEMENTS & TRANSMISSION

TRANSMISSION

La Région Occitanie mobilise 400 000 € à l'Accompagnement à l'installation ; 32 structures sont labellisées.

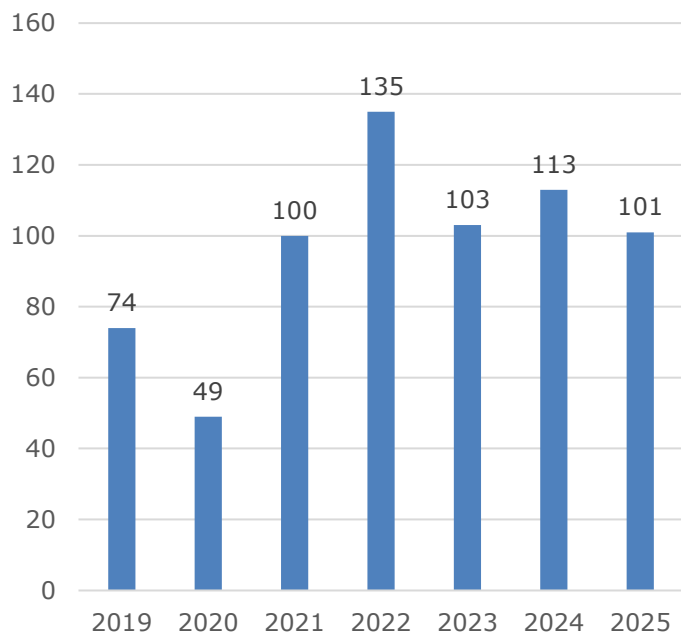
Année	Accompagnement total	
	Nb de pdp	Nb de jours
2024	228	466

	ARIEGE	LOZERE	GERS	AUDE	AVEYRON	GARD	HAUTE-GARONNE	HAUTES-PYRENEES	HERAULT	LOT	PYRENEES-ORIENTALES	TARN	TARN ET GARONNE
Nb de pdp	20	8	22	23	52	22	3	13	2	20	8	18	17
Nb de jours	33	20	31	31	138	29	6	33	6	25	26	39	49

4.2 BILANS ACCOMPAGNEMENTS & TRANSMISSION

CEFI

Nombre de CEFI en Occitaine
par année



Réunion d'information
sur le nouveau
règlement pour les
réseaux
d'accompagnement faite
le 3 juillet 2025
SDCIV

REJ (année incomplète – octobre 2025)

Département	Nbre-dossiers REJ Créateurs	dont Nbre-dossiers REJ Créateurs volet agricole 2025
ARIEGE	3	3
AUDE	3	3
AVEYRON	7	6
GARD	5	5
HAUTE-GARONNE	23	4
GERS	0	0
HERAULT	8	6
LOT	0	0
LOZERE	2	2
HAUTES PYRENEES	1	1
PYRENEES-ORIENTALES	1	1
TARN	4	4
TARN-ET-GARONNE	1	0
Somme :	56	37

Réunion d'information
pour les réseaux
d'accompagnement
le 26 juin 2025
SDCIV / DEJOS

4.3 INVESTISSEMENT : FOCUS JA

Bilan qualitatif DU 2024 (dossiers sélectionnés - Occitanie)

•Dossiers sélectionnés •

•Projet avec JA/NA	•74%
•Sans JA/NA	•26%

Filière	•% du nombre	•%/montant subv°
Filières animales	•68%	•83%
Grandes cultures	•15%	•7%
Fruits et légumes	•9%	•5%
Viticulture	•3%	•1%
Autres filières végétales	•3%	•2%
Autres filières	•2%	•1%

Dossiers sélectionnés : assiette éligible et subvention attribuées

	Global	Dossiers JA/NA	Autres
•Subvention moyenne	95 460 €	105 073 €	67 362 €
•Taux moyen de subvention	51%	54%	41%

30 % des exploitations sélectionnés sont en AB

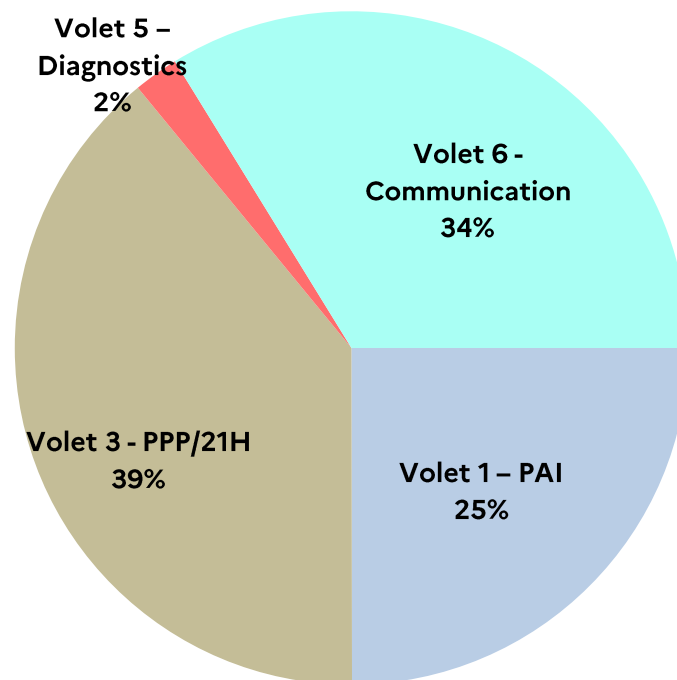
51 % des exploitations sélectionnés ont 1 CAD validé

51 % des dossiers sont situés en zone montagne.

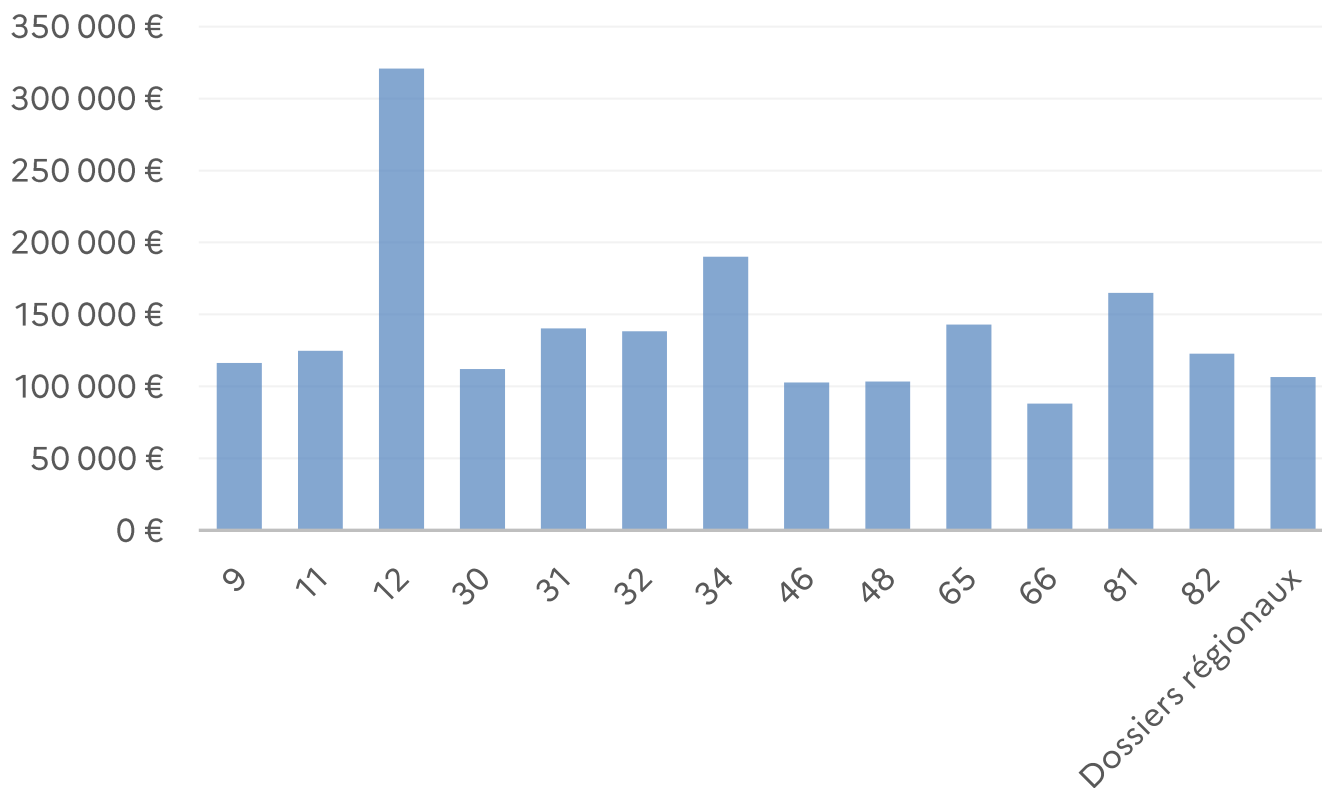
4.4 Bilan de l'AITA 2025

L'AITA s'articule autour de 4 volets ouverts en Occitanie pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations des futurs cédants notamment par le biais d'actions de formation, de conseil, de communication et d'information. **Le budget total pour l'année 2025 sur ce dispositif s'élève à 1,97M€.**

- **Volet 1** : accueil de tous les porteurs de projet via les **points accueil installation-transmission**, 25% du budget,
- **Volet 3** : préparation à l'installation via la réalisation d'un **plan de professionnalisation personnalisé et les stages constitutifs**, 39% du budget,
- **Volet 5** : accompagnement individuel des cédants, 2% du budget,
- **Volet 6** : communication et l'animation, 34% du budget.



4.4 Bilan de l'AITA 2025 : Montant total par département, tous volets confondus



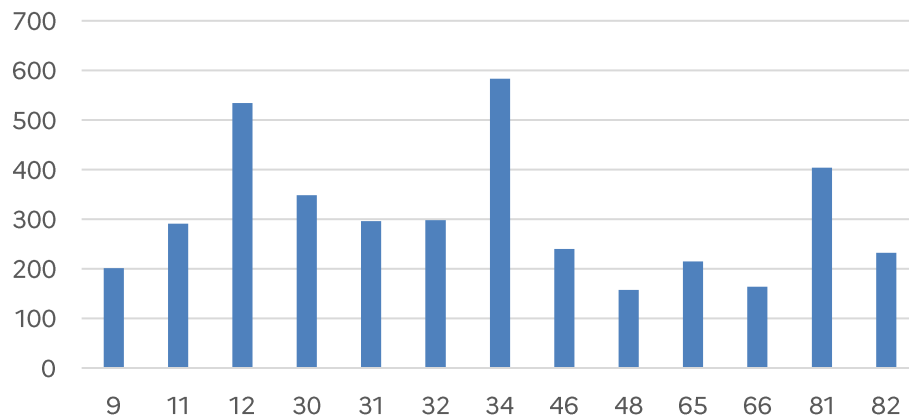
4.4 Bilan de l'AITA 2025 par département tous volets confondus

	Volet 1 - PAI	Volet 3 - PPP/21H	Volet 5 – Diagnostics	Volet 6 - Communication*
09-Ariège	28 458 €	48 220 €		39 624,08 €
11-Aude	39 630 €	50 960 €		34 133,77 €
12-Aveyron	64 326 €	136 763,63 €	20 996 €	98 736,48 €
30-Gard	46 350 €	38 550 €		27 103,89 €
31-Haute-Garonne	34 800 €	69 100 €		36 455,67 €
32-Gers	39 860 €	58 420 €		39 932,22 €
34-Hérault	51 474 €	77 800 €		60 739,73 €
46-Lot	27 702 €	38 200 €		36 792,68 €
48-Lozère	30 390 €	42 680 €		30 296,48 €
65-Hautes-Pyrénées	30 348 €	54 360 €	19 500 €	38 694,90 €
66-Pyrénées-Orientales	30 768 €	28 740 €	2 000 €	26 523,20 €
81-Tarn	37 404 €	77 880 €		49 597,01 €
82-Tarn-et-Garonne	31 356 €	49 820 €		41 578,23 €
Dossiers régionaux				106 599,22 €
TOTAL	492 866 €	771 493,63 €	42 496 €	666 807,55 €

- **Volet 1** : un PAI par département, budget affecté selon une clef de répartition nationale,
- **Volet 3** : réponse à toutes les demandes de stages,
- **Volet 5** : mobilisation peu importante mais réactivée avec l'agrément de nouvelles structures en 2025,
- **Volet 6** : actions régionales de coordination et d'animation de réseau, observatoire régional IT, actions d'information et de sensibilisation sur la transmission.

4.4 Bilan de l'AITA 2025 par département tous volets confondus

Nombre d'accueils dans les PAI en 2025



Source CRAO

PPP / Stages 21h en 2025

Dpt	Nbre sessions effectuées	Nbre stagiaires formés
9	6	77
11	5	80
12	15	226
30	5	57
31	7	102
32	8	93
34	7	59
46	5	79
48	3	48
65	6	76
66	4	48
81	7	122
82	4	61
Total région	82	1128

Source DRAAF_ données 2025 non consolidées

4.4 Bilan de l'AITA 2025 par département tous volets confondus

Exemples d'actions financées par le volet 6 / Communication sur la transmission

ACCOMPAGNER

- Points Accueil Transmission (PAT) – Chambres d'agriculture
 - Repérage des cédants & enquêtes terrain
- Information & sensibilisation (collectivités, filières)

CONNECTER

Organisation de **Farm Dating / Forum** en partenariat (*MSA, Cerfrance, banques, collectivités...*)

MOBILISER

Conférences
Ciné-débats / Théâtre-débats

VALORISER

Articles de presse
Podcasts
Expositions photos

4.4 Bilan AITA 2025 : Agrément volet 5 / Diagnostic Transmission



Rappel des structures agréées en 2025

Dpt	Total	ADEAR	CA	Cerfrance	Structure privée
9	2				
11	1				
12	2				
30	2				
31	1				
32	3				
34	1				
46	3				
48	1				
65	1				
66	1				
81	1				
82	1				
OC	1				
Total	21	5	13	2	2

4.5 Bilan ACJA (aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs)

L'ACJA fait partie des aides découplées du 1er pilier. Elle accompagne la première installation des jeunes agriculteurs, en complément des autres dispositifs. L'ACJA a bénéficié pour les campagnes 2026 et 2027 d'un redéploiement de 55M€ des reliquats FEADER 2023 et 2024.

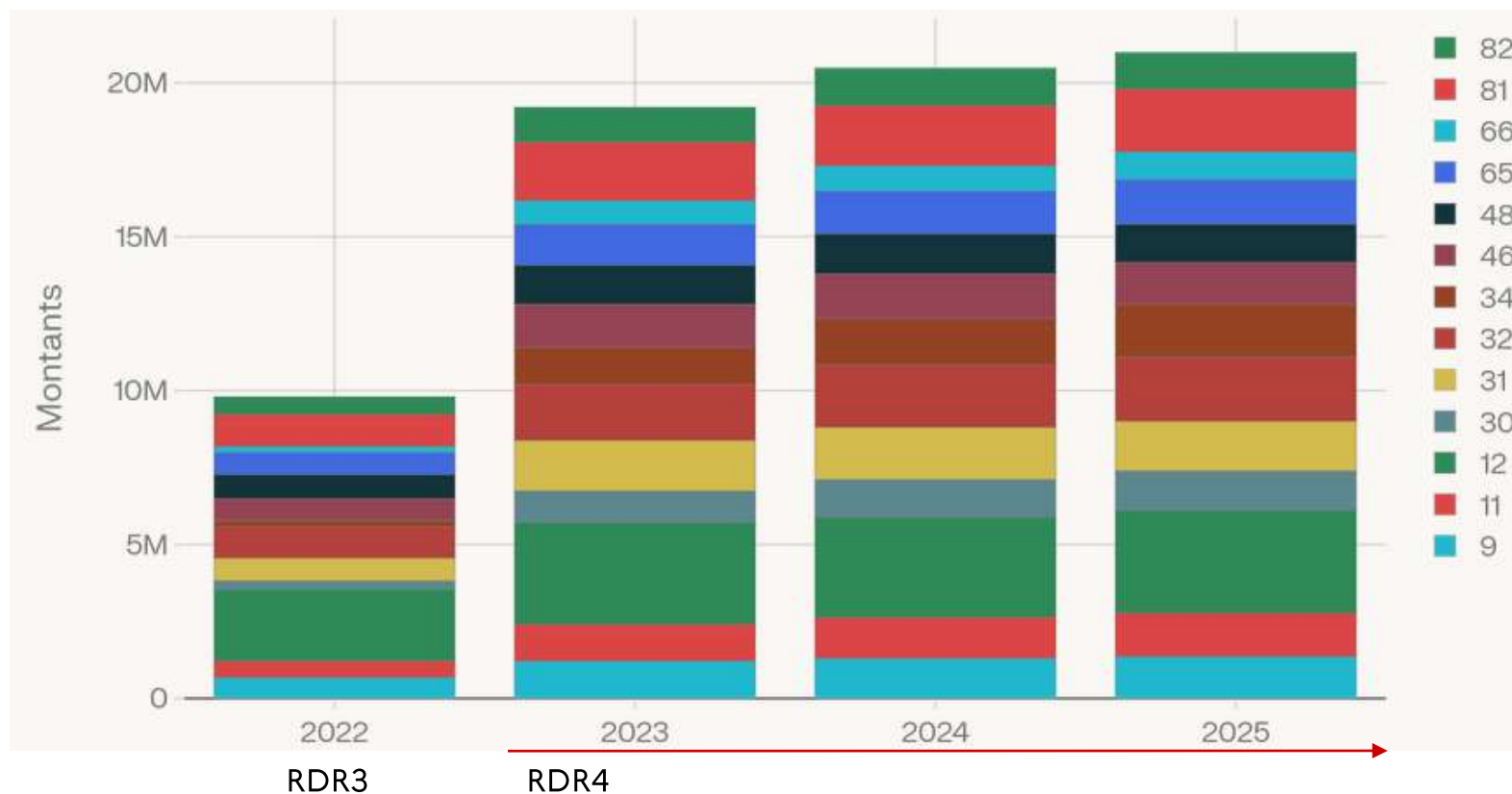
Pour bénéficier de l'ACJA, le JA réunit : une condition d'âge, une condition de 1ère ou récente installation et une condition de diplôme ou de compétence.

Depuis 2023, l'aide est forfaitaire (quelque soit la SAU), d'un montant d'environ 4 300€/an/ déclarant PAC JA, et est actionnable si le JA détient une fraction de DPB.

Ces nouvelles modalités ont fortement augmenté le nombre de bénéficiaires (4 700 en 2025) et les montants mobilisés (20M€ en 2025).

4.5 Bilan ACJA (aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs)

Montant / année et par département sur la période 2022-2025



5. DISPOSITIF DE SOUTIEN POUR 2026



5.1 AITA 2026

- Arrêté ministériel de **reconduction des labellisations** PAI, CEPPP et habilitations (stage 21h) traduit en arrêtés préfectoraux fin décembre 2025,
- En attente de **l'instruction technique nationale et des enveloppes budgétaires** pour ouvrir l'appel à projet régional (prévu 2ème trimestre 2026), périmètre constant des actions éligibles.

5.2 CALENDRIER ET MODALITÉS DES AAP DJA/DNA 2026

DNA-26A - Ouverture du dépôt en ligne

2023
FEADER
RÉGION
OCCITANIE
2027

Conformément aux périodes de l'appel à projet du dispositif DNA_26A - Dotation Nouvel Agriculteur, l'ouverture au dépôt est effective sur la plateforme [EUROPAC](https://europac.laregion.fr).

DNA_26A - Dotation Nouvel Agriculteur
Installation

DNA-26A

Type de Bénéficiaire: 

 Du 06/01/2026 au 30/12/2026



Vous trouverez ci-dessous les accès disponibles pour les porteurs de projet :

- Europac : <https://europac.laregion.fr>
- Europe-en-Occitanie : <https://www.europe-en-occitanie.eu/FEADER-Occitanie-2023-2027>



DJA-26A - Ouverture du dépôt en ligne

2023
FEADER
RÉGION
OCCITANIE
2027

Conformément aux périodes de l'appel à projet du dispositif DJA_26A - Dotation Jeune Agriculteur, l'ouverture au dépôt est effective sur la plateforme [EUROPAC](https://europac.laregion.fr).

DJA_26A - Dotation Jeune Agriculteur
Installation

DJA-26A

Type de Bénéficiaire: 

 Du 06/01/2026 au 30/12/2026



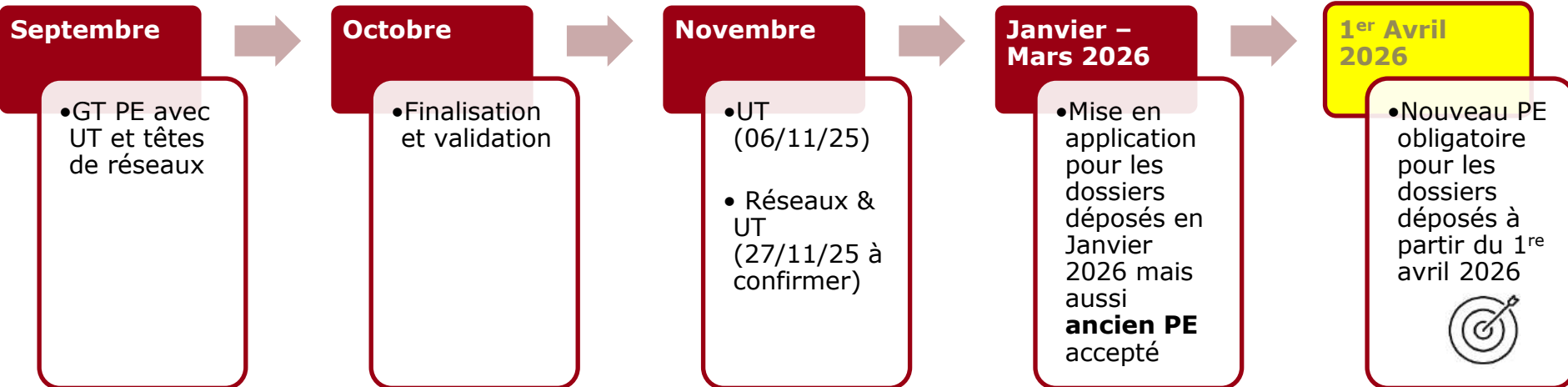
Vous trouverez ci-dessous les accès disponibles pour les porteurs de projet :

- Europac : <https://europac.laregion.fr>
- Europe-en-Occitanie : <https://www.europe-en-occitanie.eu/FEADER-Occitanie-2023-2027>



5.1 CALENDRIER ET MODALITÉS DES AAP DJA/DNA 2026

CALENDRIER NOUVEAU PE



5.1 CALENDRIER ET MODALITÉS DES AAP DJA/DNA 2026

Présentation aux différents réseaux et aux unités territoriales le 12 décembre 2025 des nouveaux AAP pour 2026

DJA

Quelques imprécisions rédactionnelles qu'il convient de corriger pour assurer une instruction sécurisée des demandes d'aides.

Les modifications proposées au vote sont les suivantes :

- Ajout de la liste des diplômes éligibles pour la filière équine/asine ainsi qu'une convention collective équine dans l'annexe 5
- Précision de la notion de chef d'exploitation d'une exploitation agricole
- Ajout d'un délai supplémentaire pour les porteuses projet bénéficiant d'un congé de maternité dans la période d'installation et pour la période d'engagement (9+4)
- Précision de la notion de rejet pour les dossiers incomplets au-delà du délai fixé par les services instructeurs
- Résumé du contenu attendu pour l'étude technico-économique qui a servi à compléter le plan d'entreprise
- Suppression du délai de contrôle
- Fusion des définitions des revenus annexe 6 et annexe 4 (filiale équine)

DNA

Quelques imprécisions rédactionnelles qu'il convient de corriger pour assurer une instruction sécurisée des demandes d'aides.

Les modifications proposées au vote sont les suivantes :

- Réorganisation des notions de bénéficiaires éligibles et de projets éligibles
- Ajout de la liste des diplômes éligibles pour la filière équine/asine ainsi qu'une convention collective équine dans l'annexe
- Ajout que, à compter de la date d'installation, le candidat doit répondre à la définition de « nouvel agriculteur » figurant en annexe 5.
- Précision de la maîtrise foncière
- Précision de la notion de chef d'exploitation d'une exploitation agricole
- Précision de la notion de rejet pour les dossiers incomplets au-delà du délai fixé par les services instructeurs
- Suppression du délai de contrôle
- Fusion des définitions des revenus dans l'annexe 5

5.1 CALENDRIER ET MODALITÉS DES AAP DJA/DNA 2026

MESURES DE LA RÉGION OCCITANIE

- Bonus à l'installation jusqu'à 2 000 € pour les agricultrices.
- Appui à la visibilité des parcours féminins dans les établissements.



Mise en place d'un GT Installation au féminin le 21/05/2025 : DRAAF; FR CUMA ; ARDEAR ; CRAO ; JA

SOUTENIR LES AGRICULTRICES : UNE MATERNITÉ NE DOIT PAS FREINER UN PROJET !



Contexte

- La DJA/DNA impose une installation dans les **9 mois** suivant la décision d'octroi
- Après une naissance, les femmes ont besoin **de temps pour récupérer** physiquement et reprendre leur activité
- Résultat : des agricultrices **renoncent à leur projet d'installation** par peur de ne pas tenir les délais

Constat

La **maternité n'est** pas prise en compte dans les délais actuels

Cela freine l'accès des **femmes** aux aides à l'installation

Proposition



+4 mois



RENOUVELABLE



Alignement avec la durée légale du congé maternité

- Favoriser un parcours d'installation équitable
- Renforcer l'entrepreneuriat féminin en agriculture
- Valoriser la maternité comme compatible avec un projet agricole

MERCI

